

Séance du Conseil général du 21 mars 2024

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal n° 03/2024

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 412'000.00 POUR L'IMPLANTATION DE DEUX SALLES DE CLASSE PROVISOIRES DANS DEUX CONTENEURS SUPERPOSÉS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 11 mars 2024 à 20h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Madame Yolande Riche, Présidente
 Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Monsieur Michel Artar, membre
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La Commission a pu discuter avec la Municipalité et celle-ci a répondu aux questions posées. Les points suivants ont été abordés :

Après discussions avec la Direction des Ecoles de Bussigny, la construction de deux classes devient nécessaire. A la demande de savoir s'il y avait des offres comparatives, la Municipalité a répondu avoir reçu deux offres.

A la question de savoir s'il est préférable de louer ou d'acheter les conteneurs, il nous a été répondu que la location est préférable car il est difficile de les revendre sur le marché. De plus, la Municipalité est convaincue qu'elle réussira à ne pas dépasser la durée de 3 ans.

Toutefois, en cas de dépassement de ce délai, le coût serait de CHF 3'920.- / mois, pour la location des conteneurs.

Les deux classes seront facturées CHF 36'000.-/an à l'EPS Bussigny-VSC. Un montant de CHF 9'000.-/an pour les frais d'exploitation nous sera acquis, couvrant ainsi ceux-ci.

Pour respecter le délai de trois ans, les travaux de la maison de Commune se feront en premier. Pendant leur réalisation, les travaux nécessaires à l'aménagement de deux classes au 2ème étage du collège seront planifiés. Pour ce faire, la toiture de l'actuelle salle du Conseil devra être surélevée. Dès que l'administration sera déplacée dans la maison de Commune, les travaux de modification de la toiture devraient pouvoir débuter.

Pour la Municipalité, il est indispensable de garder les classes de 5e et 6e sur le terrain de la commune. En effet un déplacement temporaire à Bussigny serait presque certainement définitif. Or le maintien de ces classes est important pour le confort des élèves et l'attractivité de la commune.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

Vu le préavis municipal n°03/2024 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier ce projet ;

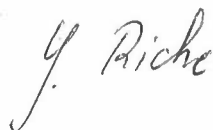
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 412'000.00 pour l'implantation de deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés ;
2. De financer CHF 412'000.00 par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs 9282.3 ;
3. De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation pour la durée de cette installation provisoire.

Pour la Commission :

La Présidente :



Yolande Riche

Le rapporteur :



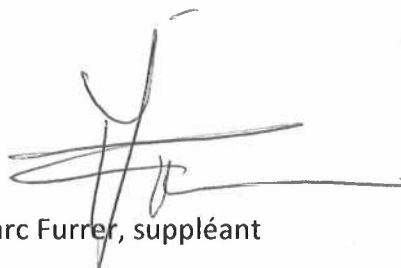
Pascal Muller



Michel Artar, membre



Vivette Pilloud, membre



Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 15 mars 2024

